

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 26 octobre 2005 une note d'information simplifiée relative à une augmentation de capital réservée exclusivement aux salariés adhérents au Plan d'Epargne Etranger de Groupe de la société Air Liquide S.A, dont les salariés des sociétés Air Liquide Maroc et SOMATI, au prix unitaire de EUR 113,00.

La note d'information simplifiée est complétée par la note d'opération dispensée de visa de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) en application de la Directive Européenne 2003/71/CE du parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 4 novembre 2003, et par le document de référence déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2005 sous la référence D.05-0380, actualisé le 27 septembre 2005 sous la référence D.05-0380-A01 et rectifié le 11 octobre 2005 sous la référence D.05-0380-R01.

Un extrait de la note d'information simplifiée sera incessamment publié dans un journal d'annonces légales. L'intégralité de la note d'information simplifiée visée par le CDVM, ainsi que la note d'opération, le document de référence, son actualisation, et sa rectification précités, sont tenus à la disposition du public au siège d'Air Liquide Maroc.

Par ailleurs, ils seront disponibles sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma).

CONTACT CDVM :

Tél : 037 68 89 22

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/031/2005

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières